

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL

DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 158/PR-SGG

fixant la composition du cabinet
du Haut Commissaire -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement ;

le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

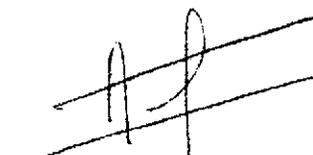
Article 1er - Le Cabinet du Haut Commissaire comprend, outre
le Haut Commissaire, un Chargé de Mission.

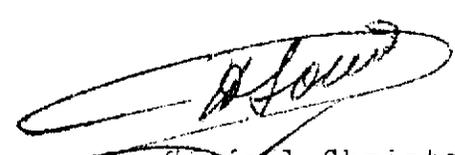
Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 31 Mars 1966

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques absent,
Le Ministre du Développement Rural et
de la Coopération chargé de l'intérim,


Moïse MENSAH


Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - Ministères 11 - SGG 4 -
DGF-DB-CF-DC-DI-Solde 12 - IAA 2
Gde.Chanc. 1 - JORD 1. Trésor. 4